

Cote du document: EB 2016/119/INF.2
Date: 14 décembre 2016
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Rapport sur la signature du troisième accord de prêt individuel au titre de l'accord-cadre conclu avec la banque de développement KfW

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Mikio Kashiwagi
Vice-Président adjoint a.i.
Responsable principal des finances
et Contrôleur principal
Département des opérations financières
téléphone: +39 06 5459 2403
courriel: m.kashiwagi@ifad.org

Domenico Nardelli
Directeur et Trésorier
Division des services de trésorerie
téléphone: +39 06 5459 2251
courriel: d.nardelli@ifad.org

Luis Jiménez-McInnis,
Directeur du Bureau des partenariats
et de la mobilisation des ressources
téléphone: +39 06 5459 2705
courriel: l.jimenez-mcinnis@ifad.org

Emmanuel Maurice
Conseiller juridique a.i.
Bureau du Conseiller juridique
téléphone: +39 06 5459 2457
courriel: e.maurice@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner
Chef du Bureau
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent dix-neuvième session
Rome, 14-15 décembre 2016

Pour: Information

Rapport sur la signature du troisième accord de prêt individuel au titre de l'accord-cadre conclu avec la banque de développement KfW

1. Le prêt KfW de 400 millions d'EUR a été négocié au titre de l'accord-cadre avec la banque de développement KfW signé le 24 novembre 2014 par le Président du FIDA. Ce prêt constitue une source de financement pour la neuvième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA9). Le même jour, le Président du FIDA a également signé un premier accord de prêt individuel pour un montant de 100 millions d'EUR.
2. Le deuxième accord de prêt individuel, signé le 10 septembre 2015, portait sur un montant de 200 millions d'EUR, de sorte qu'un solde de 100 millions d'EUR restait disponible au titre de l'Accord-cadre.
3. À sa cent dix-huitième session, le Conseil d'administration a approuvé l'accès à la tranche de 100 millions d'EUR restée disponible au titre de l'Accord-cadre avec la KfW, afin de financer en partie le programme de prêts et dons de FIDA10. À la suite de cette décision, le troisième accord de prêt individuel a été signé le 9 décembre 2016.
4. Les fonds seront empruntés à des conditions correspondant aux deux accords individuels précédents, et serviront donc à financer des prêts à des conditions ordinaires.
5. Si l'on s'en tient à un programme de prêts et dons pour FIDA10 d'un montant minimum de 3,2 milliards d'USD, et aux prévisions les plus récentes du Département gestion des programmes, la demande de prêts à des conditions ordinaires est amplement suffisante pour absorber le montant emprunté dans le cadre du Système d'allocation fondé sur la performance du FIDA (SAFP). Cet emprunt sera sans effet sur les allocations au titre du SAFP.
6. En accord avec le document du Cadre d'emprunt souverain, les fonds empruntés seront employés "conformément aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA". En conséquence, les fonds empruntés seront rétrocédés au même taux que celui qui s'applique aux prêts du FIDA à des conditions ordinaires.
7. Le Fonds n'aura à supporter aucune dépense opérationnelle ni aucun frais d'exécution ou d'administration supplémentaires du fait de cet emprunt.
8. Les principales caractéristiques du troisième accord de prêt individuel sont les suivantes:
 - i) modalités de décaissement en deux tranches de 50 millions d'EUR en: juin 2017 et décembre 2017;
 - ii) monnaie dans laquelle le prêt est libellé: euros;
 - iii) durée: 20 ans;
 - iv) différé d'amortissement: 5 ans;
 - v) taux d'intérêt: taux variable – Euro Interbank Offered Rate (Euribor) à 6 mois + marge; et
 - vi) si le taux d'intérêt appliqué avant décembre 2017 dépasse le seuil de l'Organisation de développement et de coopération économiques (actuellement 6,10%), le taux d'intérêt passera d'un taux variable à un taux fixe.
9. D'ici janvier 2017, le FIDA versera à KfW une commission pour frais de gestion d'un montant de 400 000 EUR (soit 0,4% de 100 millions d'EUR), afin de satisfaire à l'une des conditions relatives aux commissions afférentes aux accords de prêt individuels.

10. Selon les modalités de décaissement énoncées dans le troisième accord de prêt individuel, la première tranche de 50 millions d'EUR sera décaissée par KFW au FIDA avant le vendredi 30 juin 2017.